

Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions de l'exercice 2010

Article L.225-197-4 du Code de commerce

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2009 dans sa 18^e résolution, a arrêté les plans d'attribution d'actions de performance suivants, conditionnés à l'atteinte de performances économiques sur les exercices 2010 et 2011, les plans 2+2 bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) prévoyant l'attribution de 359 235 actions à 140 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2012 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli,
- un deuxième plan (Plan A 4+0) prévoyant l'attribution de 146 200 actions à 112 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli,

l'acquisition de la moitié des actions de performance attribuées au titre de ces 2 plans étant soumise à l'atteinte d'un ratio EBITDA récurrent sur chiffre d'affaires tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités (Arkema, Clariant, DSM et Lanxess), la seconde moitié des actions de performance attribuées pouvant être acquises en cas d'atteinte de cette même condition de performance au titre de l'exercice 2011.

- un troisième plan (Plan B 2+2), prévoyant l'attribution de 359 235 actions à 140 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2012 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli
- un quatrième plan (Plan B 4+0), prévoyant l'attribution de 146 200 actions à 112 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli

le nombre d'actions pouvant être attribuées au titre de ce plan dépendant de la progression du CFROI (Cash Flow Return On Investments) au cours des exercices 2010 et 2011.

La condition de performance des plans B 2+2 et 4+0 a été atteinte au titre de l'exercice 2010. En conséquence, les bénéficiaires se verront attribuer définitivement 50% des actions attribuées au titre de ces plans au terme de la période d'acquisition, sous réserve du respect des autres conditions des règlements desdits plans. L'atteinte de la condition de performance des plans B 2+2 et 4+0 sera quant à elle appréciée, au titre de l'exercice 2010, une fois les résultats des sociétés du panel de référence publiés.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010

Plan	Nombre d'actions de performance attribuées (sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Valeur théorique des actions*
Plan A 2+2	359 235 actions (140 bénéficiaires)	6 035 148 €
Plan B 2+2	359 235 actions (140 bénéficiaires)	6 035 148 €
Plan A 4+0	146 200 actions (112 bénéficiaires)	2 475 166 €
Plan B 4+0	146 200 actions (112 bénéficiaires)	2 475 166 €
Total	1 010 870 actions (252 bénéficiaires)	17 020 628 €

* Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 16,80 euros par action pour les plans A et B 2+2 et 16,93 euros par action pour les plans A et B 4+0.

Répartition des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010

Catégories de bénéficiaires	Nombre d'actions de performance attribuées
Mandataires sociaux	115 000
Comité de Direction Générale*	200 000
Cadres dirigeants	686 470
Autres bénéficiaires	9 400

* Dans sa composition à la date d'attribution, hors le Président-Directeur Général

Attributions d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux

Il vous est indiqué dans le tableau ci-dessous, le nombre et la valeur des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux du Groupe, au titre des différents plans décrits ci-dessus.

Mandataires sociaux	Nombre d'actions de performance attribuées (sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Valeur théorique des actions*
Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	100 000 actions dont 50 000 actions au titre du Plan A 2+2 et 50 000 actions au titre du Plan B2+2	1 680 000 €
Jacques Khelif (administrateur)	15 000 actions dont 7 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 7 500 actions au titre du Plan B 2+2 (attribuées en sa qualité de Directeur du Développement durable)	252 000 €

* Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 16,80 euros par action.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-197-1 II, al.4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a fixé à 25% le nombre d'actions qui seront issues de ces 2 plans que le Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Attributions d'actions de performance aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux du Groupe

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre et la valeur des actions attribuées gratuitement à chacun des dix salariés du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi attribuées au titre des plans A et B décrits ci-dessus est le plus élevé :

Nombre d'actions regroupées	Valeur théorique des actions*	Bénéficiaire(s)	Fonctions à la date d'attribution (détail du nombre d'actions attribuées par plan sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Pays
60 000	1 008 000 €	Gilles Auffret**	Directeur Général Opérations dont 30 000 actions au titre du Plan A 2+2 et 30 000 actions au titre du Plan B 2+2	France
35 000	588 000 €	Pascal Bouchiat**	Directeur Général Adjoint Finances dont 17 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 17 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
35 000	588 000 €	Marc Chollet**	Directeur Général Adjoint Stratégie dont 17 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 17 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
35 000	588 000 €	Yolène Coppin**	Directrice Générale Adjointe, Ressources humaines dont 17 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 17 500 actions au titre du Plan B 2+2	France

Nombre d'actions regroupées	Valeur théorique des actions*	Bénéficiaire(s)	Fonctions à la date d'attribution (détail du nombre d'actions attribuées par plan sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Pays
35 000	588 000 €	Jean-Pierre Labroue**	Secrétaire Général dont 17 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 17 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
25 000	420 000 €	Emmanuel Butstraen	Directeur Général de l'Entreprise Silcea dont 12 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 12 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
25 000	420 000 €	Paul-Joël Derian	Directeur de la Recherche et Développement dont 12 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 12 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
25 000	423 250 €	Pascal Juery	Directeur Général de l'Entreprise Novicare dont 12 500 actions au titre du Plan A 4+0 et 12 500 actions au titre du Plan B 4+0	États-Unis
25 000	420 000 €	Philippe Rosier	Directeur Général de l'Entreprise Energy Services dont 12 500 actions au titre du Plan A 2+2 et 12 500 actions au titre du Plan B 2+2	France
15 000	253 950 €	Michel Ybert	Directeur de la zone Asie-Pacifique dont 7 500 actions au titre du Plan A 4+0 et 7 500 actions au titre du Plan B 4+0	Chine

* Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 16,80 euros par action pour les plans A et B 2+2 et 16,93 euros par action pour les plans A et B 4+0.

** Membres du comité de Direction Générale (CDG), dans sa composition à la date d'attribution.

Le Conseil d'administration